



Multi-accueils municipaux

Les multi-accueils

Les établissements municipaux fonctionnent tous en multi-accueil, ils évoluent en fonction des besoins des familles et accueillent les enfants en contrat :

1. Régulier
2. Occasionnel

Les structures municipales accueillent prioritairement les enfants dont les parents sont domiciliés à Laval, de 10 semaines jusqu'à l'âge de 3 ans ou à la date d'entrée à l'école, l'année des 3 ans.

IL VOUS EST PROPOSÉ :

1) Un accueil régulier (de 1 à 5 jours par semaine).

Les besoins sont :

- > connus à l'avance et
- > récurrents

Cette formule vous concerne si :

- > vous exercez une activité professionnelle, à temps plein, à temps partiel ou de courte durée,
- > vous êtes étudiants,
- > vous êtes en formation professionnelle.

2) Un accueil occasionnel (pour quelques heures, demie-journées ou journées).

Les besoins sont :

- > connus à l'avance
- > ponctuels et non récurrents

Cette formule vous concerne si :

- > vous êtes en recherche d'emploi,
- > vous avez besoin de temps pour effectuer une démarche, aller à un rendez-vous,
- > vous avez envie de pratiquer une activité, de vous reposer,
- > vous souhaitez que votre enfant rencontre d'autres enfants, si vous souhaitez reprendre un emploi ou dans le cas d'une scolarisation proche...

Pour toute demande en structure municipale, l'inscription se fait auprès du guichet à la Direction Petite Enfance située 56 rue de la Croix de Pierre. Les besoins sont étudiés avec la famille, un dossier est réalisé en fonction de la demande exprimée. Les parents accompagnés dans la construction de leur choix pour la recherche d'une solution d'accueil adaptée à leurs besoins.

A l'appui de votre demande, vous devrez présenter les pièces justificatives suivantes :

- > pièces d'identité des parents
- > livret de famille ou extrait d'acte de naissance (datant de moins de 3 mois)
- > dernier avis d'imposition ou de non imposition
- > dernier avis d'information de la CAF ou MSA indiquant les prestations perçues ou n° d'allocataire
- > justificatif de domicile à Laval (pour une demande d'accueil occasionnel)

→ 1 mois avant la réunion d'attribution (pièces demandées par courrier) :

- > justificatif de domicile à Laval
- > justificatif de travail (3 derniers bulletins de salaire) ou de formation pour chaque parent.

Télécharger le règlement de fonctionnement

La vie des établissements

La politique petite enfance de la ville de Laval est basée sur le respect de l'enfant, de ses rythmes, de l'écoute de ses besoins et de ceux de sa famille, dans un souci de coéducation partagée en laissant toute leur place aux parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Le personnel

Les structures existantes prennent en compte les besoins des enfants, encadrés par du personnel qualifié soucieux de son bien-être tant physique qu'intellectuel.

L'investissement de chacun dans l'élaboration du projet éducatif et pédagogique de chaque structure est important. L'éveil culturel proposé aux enfants dans le cadre du dispositif "Palin'mômes" reflète la volonté d'offrir à chacun, quel que soit son milieu social, une ouverture sur le monde.

L'équipe de permanents est composée selon les effectifs d'enfants accueillis d'une directrice puériculture, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants, d'une adjointe, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et du personnel de service (lingère, agent d'entretien...)

Des vacataires (médecin, psychologue, psychomotricien) peuvent également intervenir dans les établissements.

Pour garantir la qualité de l'accueil, des actions de formation sont régulièrement proposées.

De plus, des journées pédagogiques contribuent à la professionnalisation des équipes.

La prise en compte du handicap

La Ville de Laval concourt à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap sont étudiées en priorité au cas par cas pour l'obtention d'une place en multi-accueil.

La qualification du personnel, le projet d'établissement et l'aménagement des locaux garantissent la qualité d'accueil du jeune enfant.

Les repas

La qualité de l'alimentation, le choix des denrées font l'objet d'une attention particulière grâce à une collaboration étroite entre le service de la Restauration Collective et la direction Petite Enfance. Les menus sont élaborés par une diététicienne, les repas sont équilibrés, variés et adaptés à l'âge des enfants.

La santé

Des vaccinations obligatoires sont demandées pour l'entrée de l'enfant en collectivité. Sauf cas particuliers, les enfants malades sont accueillis dans l'établissement, de même que les enfants dont le handicap est compatible avec la vie en collectivité.

La place des parents

Les parents, sont associés et consultés pour tout ce qui les concerne. Les échanges quotidiens, à l'arrivée et au départ de l'enfant, contribuent également à maintenir une continuité entre le domicile et le lieu d'accueil de l'enfant.

Les parents interviennent dans le cadre des conseils de crèche ou de toute autre instance, organisée, soit à l'échelle de la structure, soit des équipements éducatifs municipaux de proximité, rassemblant parents, élus et professionnels.

Retrouvez toutes les adresses des multi-accueils ici

Pour aller plus loin...

CS 71327
53013 LAVAL Cedex

(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43
26

mairie@laval.fr

[Plan d'accès](#)

